



Co-existence urbaine

Aménagement du territoire ou luttes de territoire ?

De Schepper Mélanie

Faisant suite aux questions de légitimité soulevées dans notre première analyse, « *Co-existence urbaine : un enjeu façonné par notre histoire* », il nous paraît cohérent de poursuivre l'analyse sous l'angle de l'appropriation des territoires. Il s'agit d'interroger la manière dont les politiques d'aménagement, les choix institutionnels et nos comportements quotidiens contribuent, volontairement ou non, à façonner les conditions de la co-existence urbaine. En d'autres termes : comment trouver un juste équilibre pour tous et toutes, et éviter de transformer nos villes en objet de luttes de territoires, autorisées pour certain·e·s mais interdites à d'autres ?

Cette réflexion nécessite de comprendre comment le territoire devient l'objet d'enjeux multiples : politiques, économiques, affectifs, écologiques. Elle ouvre une porte vers une analyse plus large de la manière dont nous concevons nos espaces, et vers une remise en question de la hiérarchie invisible qui en découle.

De l'aménagement du territoire à la territorialité

Au sein de nos villes et nos communes, on bétonne, beaucoup, parfois un peu trop vite. L'exploitation du foncier devient un enjeu central pour les pouvoirs locaux face aux impératifs d'expansion démographique. L'espace disponible est alors évalué principalement selon son potentiel d'activités pour les humains, bien souvent au détriment de ses valeurs écologiques, sociales ou culturelles. Ce déséquilibre génère une série d'impacts délétères que les autorités publiques peinent à gérer par la suite : paupérisation, manque de résilience aux modifications climatiques, îlots de chaleur et tensions interespèces accrues.

Les pressions exercées sur les sols ne s'atténuent pas car il faut trouver des réponses rapides aux défis sociaux. Les réponses reposent souvent sur des valeurs mouvantes et des décisions fragiles. Les espaces libres deviennent des ressources rares qu'il faut rapidement s'approprier et défendre rigoureusement contre tout individu qui viendrait perturber l'équilibre projeté ; équilibre souvent symbolique et idéalisé.

Les rapports que les citoyen·ne·s entretiennent avec leurs espaces évoluent. Bien qu'initialement affectifs, culturels ou écologiques, ces liens pèsent peu face à la valeur économique croissante du foncier. L'aménagement du territoire et la gestion de l'espace public influencent fortement la manière dont l'attachement des citoyen·ne·s à ces lieux se constitue et à la création du sentiment de propriété. Cet attachement se structure en cercles concentriques : de la ville au quartier, à la rue, jusqu'à l'habitat. Une urbanisation rapide ou mal pensée fragilise ces liens et encourage un repli territorial vers les espaces les plus immédiats¹. Comme une recherche d'identification territoriale par entonnoir : si l'espace commun n'est pas vécu comme un lieu d'attachement, on se recentre sur le quartier ; si le quartier ne l'est pas, sur l'immeuble ; à défaut, sur l'appartement.

Ce sentiment d'appropriation d'un espace s'appuie sur des fondements psychologiques solides. Il s'agit d'un mécanisme de régulation sociale influençant nos interactions et nos comportements dans l'espace urbain². L'identité d'un lieu devient un pivot central dans la manière dont les individus investissent et protègent leur environnement. Plus nous nous attachons à un lieu, plus nous cherchons à le contrôler et à limiter l'accès aux intrus, humains ou non³.

Dès lors, il apparaît essentiel de penser l'urbanisme comme un risque de reproduction des inégalités économiques, sociales mais aussi écologiques ; où la privatisation des espaces publics restreint la co-existence.⁴ La ville n'est jamais neutre, elle est le produit de rapports de pouvoir. L'aménagement du territoire devient alors un outil d'exclusion sociale et écologique, renforçant la ségrégation spatiale entre populations humaines et non humaines.

¹ Lalli, M. (1992). Identité liée à l'urbanité : théorie, mesure et résultats empiriques. *Journal of environmental psychology*, 12 (4), 285-303.

² Altman, I. (1975). *The environment and social behavior: Privacy, personal space, territory, and crowding*.

³ Proshansky, F., & Fabian, K. KAMINOFF (1983). Place identity: physical world socialization of the self. *Journal of environmental psychology*, 3.

⁴ David Harvey, *Rebel Cities : From the Right to the City to the Urban Revolution*, Verso, 2012, 187 pages

Le sentiment de propriété et de possession

Ce sentiment de territorialité s'exprime sous la forme d'un sentiment de possession, d'une appropriation subjective, appelé « ownership psychologique ». Il peut renforcer la volonté de protéger un espace au point de générer des comportements de défense et d'exclusion, parfois justifiés par des idéologies implicites plutôt que par des nécessités objectives⁵.

L'urbanisation et l'industrialisation ont nourri l'idée que les espaces dans lesquels nous vivons (terrains, infrastructures, logements) nous appartiennent. Qu'une fois les cordons de la bourse déliés, le béton coulé, les murs construits et le toit posé, nous avons le droit de prendre possession de cet espace, qu'il nous appartient et qu'il devient hermétiquement distinct du milieu qui l'accueillait. Nous estimons alors avoir le droit de chasser les « intrus », qu'ils soient humains ou non humains, indépendamment du fait qu'ils l'occupaient avant nous. Nous créons un mur invisible, nourris par ce sentiment qu'il est essentiel de nous scinder des autres espèces urbaines. Peut-être que les lectrices et lecteurs perçoivent une résonance avec leur réalité : une sensation d'envahissement des pigeons sur nos toits ou nos places, des rats sous nos ponts et dans nos caves, des fouines dans nos voitures et nos combles, des taupes dans nos jardins.

Ces perceptions complexifient considérablement une co-existence juste et équitable. Pourtant, la question fondamentale demeure : au final quel droit prenons-nous de définir ces espaces comme les nôtres ? Le fait de posséder un titre de propriété ? Le fait de les acheter ? Faut-il alors élargir cela à tout ce que nous consommons tel que l'air que nous respirons ? Bien que fort intéressant, ce débat nous éloignerait quelque peu de notre objet.

Et d'autres objections se font entendre. « En excluant certaines espèces de nos propriétés, nous ne faisons rien de plus que protéger nos territoires, comme les autres espèces ». Cette comparaison est trompeuse. La légitimité morale de l'exclusion de la faune urbaine est très relative, cette dernière ne menace pas notre survie ni nos ressources essentielles. Leur exclusion relève plus d'une idéologie de contrôle que de nécessité.

D'un autre côté, les animaux liminaires, puisqu'il faut les nommer, ne chassent les intrus de « leurs espaces de vie » que si leur survie est en péril, que si leur nourriture est convoitée, que si leur progéniture est menacée.

⁵ Kirk, C., Peck, J., & Swain, S. (2018). Property Lines in the Mind: Consumers' Psychological Ownership and Their Territorial Responses. *Journal of Consumer Research*, 45, 148-168. <https://doi.org/10.1093/jcr/ucx111>.

Il est rare que les souris aillent se servir dans nos frigos (elles ne sont d'ailleurs pas friandes de coca), que les pigeons attaquent sauvagement nos enfants ou encore que les taupes soient d'une grande concurrence pour notre reproduction.

L'idéologie derrière cette ségrégation urbaine relève moins d'une nécessité biologique que d'une volonté de contrôle ou d'une croyance implicite d'une scission nécessaire entre espèces et d'une supériorité sur l'occupation de l'espace des uns par rapport à d'autres.

Cette distinction entre droits différenciés d'appropriation de terrains renvoie nécessairement à l'argument Harvey⁶ où l'urbanisme humain répond moins à des nécessités de survie qu'à des logiques économiques et sociales qui créent des hiérarchies et excluent ceux qui n'ont pas accès aux ressources.

C'est précisément cette vision de possession qui met en conflit les sous-groupes humains : les classes aisées, à qui le droit d'occupation est garanti par le pouvoir d'achat, et les classes précaires, reléguées à ce que l'on veut bien leur laisser.

Les clôtures, grilles, murs et dispositifs anti-intrusion qui « protègent » ces propriétés sont autant d'exemples d'une fermeture qui brise les maillages humains, fragmente les liens sociaux et coupe les continuités écologiques. Les populations bénéficiant de privilèges s'y réfugient pour protéger leurs avantages, se prémunissant des « intrusions » humaines précarisées, migrantes, animales dites « nuisibles », ou encore végétales qualifiées « d'envahissantes ». Toutefois, cette scission sociale, écologique et spéciste nourrit des luttes intra-territoriales qui n'ont pas lieu d'être.

Outre les questions éthiques de la gestion des populations marginales, il est aussi de la compréhension de tout un chacun de se figurer que la coexistence ne constitue pas un vol. Autrement, il faudrait mettre en prison chaque pie dérochant une miette du sandwich fraîchement acheté.

⁶ David Harvey, *Rebel Cities : From the Right to the City to the Urban Revolution*, Verso, 2012, 187 pages

Et l'argument sanitaire ?

« Oui mais ils transmettent des maladies ». Ah ces fameux arguments sanitaires qui nous permettent de maintenir cette muraille symbolique entre « eux » et « nous ».

Savez-vous que les animaux liminaires ne transmettent pas plus de maladies que le chien sur nos canapés ou le chat sur nos lits ? Afin d'en savoir plus, nous vous encourageons à aller consulter les articles sur le sujet⁷. Les animaux liminaires cohabitent avec nous depuis longtemps et les risques zoonotiques sont largement surestimés par les représentations sociales. De leurs côtés, les animaux domestiques, pourtant intégrés dans nos foyers, présentent des risques comparables.⁸ Mais il semble que nous tolérons davantage ces derniers au sein de nos espaces de vie car ils sont nos propriétés.

La question des zoonoses suscite beaucoup d'interrogations collectives. Elle mérite qu'on la prenne au sérieux. Mais elle appelle aussi une approche rigoureuse et nuancée, fondée sur les connaissances scientifiques actuelles, plutôt que sur les peurs et les stéréotypes. Les études sur la zoonose en milieu urbain restent relativement peu nombreuses, ce qui rend difficile toute généralisation sans nuances. Les quelques articles existants démontrent que la présence d'un pathogène au sein de la faune urbaine ne signifie pas qu'il y ait transmission vers l'humain. Le risque effectif dépend de nombreux paramètres (densité animale, voie d'exposition, proximité avec l'humain, conditions d'hygiène, etc). Ces risques en zone urbaine sont légers pour ne pas dire nuls. Ils ne concernent pas exclusivement la faune « liminaire » et ne constituent pas automatiquement un risque supérieur à celui des animaux domestiques⁹.

La question reste importante. Mais la santé publique doit s'appuyer sur des politiques d'aménagement, de gestion de l'environnement urbain et d'hygiène collective, plutôt que sur des réactions émotionnelles fondées sur la peur et la stigmatisation. L'aménagement du territoire joue un rôle fondamental dans la gestion de la biodiversité et des risques sanitaires.

⁷ Canopea (2024). *Rats, pigeons, renards... Un autre regard sur ces « nuisibles »*
<https://www.canopea.be/rats-pigeons-renards-un-autre-regard-sur-ces-nuisibles/>

⁸ Clair, C. (2016). *Les animaux liminaires : Sociologie des espèces urbaines*. Presses Universitaires de Lyon.

⁹ Chomel BB. Zoonoses of house pets other than dogs, cats and birds. *Pediatr Infect Dis J*. 1992 Jun;11(6):479-87. doi: 10.1097/00006454-199206000-00011. PMID: 1608686.

Polack, B., Boulouis, H. J., Guillot, J., & Chermette, R. (2015). Les zoonoses (tableaux synthétiques: animaux réservoirs de pathogènes et modes de transmission). *Revue Francophone des Laboratoires*, 2015(477), 67-79.

Maintenir des espaces ouverts permet de préserver des corridors écologiques, de diluer les souches virales d'une espèce à l'autre et de limiter la pression sur les prédateurs naturels, qui régulent les populations porteuses¹⁰.

Une invitation à repenser la ville solidaire, démocratique, écologique

La gestion de l'aménagement du territoire est cruciale au bon maintien de la cohésion sociale, permettant de favoriser la coexistence urbaine et garantir une satisfaction de toutes et tous. Elle implique de reconnaître les interactions complexes entre humains, non humains et écosystèmes, et d'assumer que chaque choix urbanistique produit des effets durables sur la façon dont nous vivons ensemble. Elle doit devenir, collectivement, un projet politique qui intègre la coexistence entre humains et non-humains, la santé écologique et publique, la justice spatiale et le droit à la ville pour toutes et tous y compris pour la biodiversité. Cela implique des responsabilités à plusieurs niveaux : politiques, collectivités locales et citoyens.

En fin de compte, la co-existence urbaine n'est pas un obstacle à la ville, elle est au contraire l'un de ses défis les plus fondamentaux. Accepter la diversité en son sein, c'est refuser la vision de la ville comme simple marché de foncier et d'habitat. C'est revendiquer une ville comme bien commun, partagé, pluriel, résilient. Cela demande de questionner notre rapport à l'espace, d'abandonner l'idée d'un territoire uniquement privatif, remplacer la peur par la connaissance, la fermeture par la gestion collective, l'exclusion par la co-existence. Cela implique de reconnaître que non seulement les humains ont des droits à la ville, mais que la biodiversité urbaine fait partie intégrante du tissu urbain. La ville doit être pensée comme un écosystème dont nous sommes l'un des composants, et non pas comme une propriété ultime.

C'est une démarche citoyenne, mais aussi politique. Elle exige des choix, des lois, une vision collective. La co-existence doit être active, consciente, engagée. Cette analyse cherche à ouvrir ce débat, en préparant un terrain pour le prochain volet : celui de la responsabilité, collective et institutionnelle, dans la co-existence urbaine.

Redonnons à la ville son rôle de bien commun inclusif, écologique et vivant.

¹⁰ Moutou François. Canal-uvéd. (2021, 29 mars). *Biodiversité et santé, amies ou ennemies*, in *Demain, quelles relations avec les autres animaux ?*.

Références

- Altman, I. (1975). *The environment and social behavior: Privacy, personal space, territory, and crowding*. Brooks/Cole.
- Chomel BB. Zoonoses of house pets other than dogs, cats and birds. *Pediatr Infect Dis J*. 1992 Jun;11(6):479-87. doi: 10.1097/00006454-199206000-00011. PMID: 1608686.
- Clair, C. (2016). *Les animaux liminaires : Sociologie des espèces urbaines*. Presses Universitaires de Lyon.
- Harvey, D. (2012). *Rebel Cities: From the Right to the City to the Urban Revolution*. Verso.
- Kirk, C., Peck, J., & Swain, S. (2018). Property Lines in the Mind: Consumers' Psychological Ownership and Their Territorial Responses. *Journal of Consumer Research*, 45, 148-168. <https://doi.org/10.1093/jcr/ucx111>.
- Lalli, M. (1992). Urban-related identity: Theory, measurement, and empirical findings. *Journal of Environmental Psychology*, 12(4), 285–303.
- Moutou François. Canal-uvé. (2021, 29 mars). *Biodiversité et santé, amies ou ennemies*, in *Demain, quelles relations avec les autres animaux ?*.
- Polack, B., Boulouis, H. J., Guillot, J., & Chermette, R. (2015). Les zoonoses (tableaux synthétiques: animaux réservoirs de pathogènes et modes de transmission). *Revue Francophone des Laboratoires*, 2015(477), 67-79.
- Proshansky, H. M., Fabian, A. K., & Kaminoff, R. (1983). Place-identity: Physical world socialization of the self. *Journal of Environmental Psychology*, 3(1), 57–83.

Rédaction : Alter Ethix asbl
© 2026 – Tous droits réservés

Siège social : Avenue Marie de Hongrie, 29 – 1083 Bruxelles
BCE : 1031.021.809
IBAN :BE20 5230 8170 1256

www.alter-ethix.be
info@alter-ethix.be

